

L'hon. M. HANSON: Fort bien. Je vous en donnerai un exemple. Combien de temps a-t-il fallu pour l'adoption des crédits de guerre de 700 millions l'an dernier?

L'hon. M. ILSLEY: Prenons cette année.

L'hon. M. HANSON: Très bien. Je sais que ce fut long, cette année, mais le ministre n'a qu'à se blâmer lui-même de n'avoir pas fait confiance à la Chambre. Il a abusé du privilège qui lui a été accordé l'année dernière.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. MACKENZIE: Est-ce là un argument raisonné?

L'hon. M. HANSON: Voilà qui est déclamatoire. Le Ministre a l'an dernier profité de la candeur de quelques-uns d'entre nous pour faire adopter l'affaire, mais j'affirme que tant que je serai à la Chambre cela ne se répètera pas. Je déclare formellement au ministre que nulle interprétation logique de l'alinéa e) du paragraphe 1, article 4, de ce bill ne saurait autoriser le geste actuel du gouvernement, savoir, passer outre aux dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification. J'aimerais voir la Cour suprême se prononcer sur la validité d'un tel geste.

M. TUCKER: Et confirmer la loi.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député qui vient de s'exprimer ainsi ignore tout de la discussion. Il ignore quel principe est en jeu.

L'hon. M. RALSTON: Voilà un autre argument raisonné.

L'hon. M. HANSON: J'y tends. Je sais qu'il ne sert presque de rien d'exhorter des honorables députés qui, ayant posé un acte, entendent y adhérer coûte que coûte. De toute cette session, les honorables vis-à-vis n'ont jamais voulu, sauf le ministre de la Défense nationale pour l'air, admettre qu'ils aient pu verser dans l'erreur. Mais le pays est mieux renseigné et moi aussi.

Une VOIX: Que dire du contrat des mitrailleuses Bren?

L'hon. M. HANSON: Je ne parlerai pas du contrat relatif à la mitrailleuse Bren, mais c'est bien un exemple typique de l'aversion du cabinet à jamais reconnaître qu'il soit en faute.

J'invite sérieusement le ministre à reconsidérer toute la situation créée par ces décrets du conseil. Je ne poursuivrai pas la discussion plus avant. Je vais formuler ma déclaration, puis reprendre mon siège.

Que le ministre nous expose la nécessité des changements, les raisons de ne pas con-

[L'hon. M. Hanson.]

sulter le Parlement et obtenir l'approbation de la Chambre des communes. Je demande aussi au cabinet de motiver ce mode de législation. Le parti libéral, ayant à sa tête le très honorable William Lyon Mackenzie King, champion de la liberté au Canada, qui plus que tout autre au pays s'est prononcé sans ambages en faveur de la suprématie du Parlement, a jeté cette même suprématie du Parlement par-dessus bord à la première occasion. Quel spectacle!

J'invite le ministre des Finances à expliquer son attitude et je lui dirai que jamais encore le Gouvernement actuel, durant les dix mois écoulés depuis la première session de la présente législature, n'a réellement demandé l'appui et l'assistance de l'opposition quant à l'adoption d'une mesure de nécessité pressante. S'il nous avait dit: "Nous constatons que ces dispositions de la loi de vérification sont trop rigides; elles se révèlent d'ordre pratique en temps de paix, mais insuffisantes en temps de guerre", il aurait pu compter sur le concours unanime des membres de l'opposition. Avons-nous jamais refusé d'aider le Gouvernement à se procurer des fonds pour la poursuite de la guerre? Depuis l'ouverture de la session, notre groupe a instamment prié le Gouvernement d'accélérer la poursuite de la guerre et de rendre total notre effort de guerre. Je déclare catégoriquement au Gouvernement que la population lui fournira tous les fonds nécessaires; nous exigerons cependant une vérification de toutes les dépenses et la population canadienne ne sera pas peu surprise quand elle apprendra qu'en un tournemain on a passé outre aux lois adoptées après une étude sérieuse en vue de protéger le Trésor, sous prétexte de nécessité militaire.

L'hon. M. ILSLEY: Je ferai d'abord observer, monsieur le président, que l'honorable député a mis bien du temps à s'irriter de ce que les principes de la constitution aient été violés.

L'hon. M. HANSON: Je n'en étais pas irrité.

L'hon. M. POWER: C'était une indignation croissante.

L'hon. M. ILSLEY: Le 20 février 1941, j'ai appelé l'attention de l'honorable député sur cet arrêté du conseil. J'ai pu retrouver le compte rendu de ce que je lui ai dit alors, à la page 1004 du Hansard. Il s'agit de quelques lignes seulement. Je vais les lire, pour montrer très clairement que j'ai profité de la première occasion qui s'offrait de mettre la Chambre au courant de cet arrêté et d'en expliquer les motifs.